

» Le Christ va mourir, sa tête se lève vers le ciel, où ses yeux jettent encore un regard ; sa bouche exprime ses dernières paroles. La donnée est aussi simple que connue ; il y a près de dix-neuf siècles que les artistes la traitent... Nul ne l'a sentie et comprise comme l'auteur inconnu du Christ de Charles-Quint.



CRUCIFIX DE CHARLES-QUINT.

» ... L'artiste, dans chacun des muscles, dans chacune des parties de chair et d'os, a fait passer un souffle de vie d'une extraordinaire puissance et d'une palpitation presque effective. Voyez ainsi les doigts de la main, leur souplesse relative, leur contraction, le jeu et le mécanisme des petits muscles, les phalanges amaigrées vers le milieu et gonflées vers les bouts, la finesse des attaches du poignet avec leurs tendons raidis, mais encore vivants, le moelleux de la pose et des muscles du cou, l'amaigrissement du nez se contractant aux approches de la mort, l'œil s'éteignant, mais élevant une dernière fois la prunelle, la bouche ouverte, d'où l'on croit voir sortir le voile humide de l'haleine... Nous le répétons, c'est une œuvre réellement hors ligne, et notre plume s'avoue impuissante à l'analyser... »

Si la plume est impuissante à l'analyser, peut-être la lyre saura-t-elle chanter cette mer-

veille. Écoutons quelques-unes des strophes tombées, en face de ce Christ, d'une âme de poète :

Venez et contemplez ce triple rang d'épines  
Ceignant ce front royal, perçant ce chef sacré  
Et son sang, se mêlant à ses larmes divines,  
Implorant le pardon pour son frère égaré !

Dans la bouche entr'ouverte, ô langue desséchée,  
Tu murmures encor : J'ai soif, soif de ton cœur ;  
Oui, ta brûlante soif ne peut être éteinte  
Que par le repentir, les larmes du pécheur.

Toujours je la verrai cette épaule blessée,  
Que déchira pour moi le fardeau de la croix ;  
Toujours je la verrai, cette main transpercée,  
Qui semble me bénir pour la dernière fois.

Ses muscles sont tendus, ses veines épuisées.  
Le prophète l'a dit : Ils ont compté ses os,  
Ses membres sont meurtris, toutes ses chairs blessées  
Et des affreux sillons le sang coule à longs flots.

Il est un crucifix fameux qui doit prendre place dans ce chapitre, c'est le *Crucifix d'Algarde*. N'a-t-il pas appartenu tour à tour à un Roi, à un Souverain Pontife, à un prince de l'Église ? Avant d'être recueilli en France dans un palais épiscopal, n'avait-il pas successivement habité le Palais de l'Escurial et le palais du Vatican ? Nous voulons en raconter l'histoire qui évoque sous nos yeux la belle figure d'un évêque contemporain. Ce crucifix remonte à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ; il est dû au ciseau de l'Algarde, habile sculpteur bolonais (1). Le corps du Christ est d'ivoire, haut de 0<sup>m</sup>.72 centimètres, il est fixé sur une croix, haute de plus de deux mètres, composée de plusieurs bois précieux, reposant sur un magnifique piédestal, le tout orné de bronzes dorés, artistement ciselés (2).

Ce chef-d'œuvre fut longtemps la propriété des rois d'Espagne et l'ornement de leur palais ; Charles III en fit hommage à Clément XIV. Sans doute, par une de ces largesses, habituelles aux Pontifes Romains, le Pape fit don de ce Christ à quelque famille ayant bien mérité de l'Église. La famille, ruinée, aura été contrainte de se défaire de l'objet d'art... Toujours est-il que dans les premiers mois de 1867, le Crucifix de l'Algarde était en vente à Paris au prix de 4500 francs.

C'était l'époque où, après la spoliation des États Pontificaux, un ministre d'État français disait en pléines Chambres françaises : « Au nom du gouvernement, je le proclame, je ne regrette rien de ce qui s'est fait en Italie ! »

Cette parole contrista la France catholique.

Un grand évêque, l'évêque de Nîmes, Monseigneur Plantier, prit la plume et écrivit à M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, ces lignes toutes vibrantes d'indignation : « ... Je ne regrette rien de ce qui s'est fait en Italie ! Voilà le cri jeté par M. Rouher devant les représentants de la France. *Il ne regrette rien.* Quoi ! pas même les invasions successives des Légations, des Marches et de l'Ombrie... Rien. Quoi ! pas même l'horrible boucherie de Castelfidardo ? Rien. Quoi ! pas même les insultes odieuses, faites, soit au Saint-Père, soit à l'Épiscopat italien, soit à l'Église universelle... Rien. Quoi ! pas même ces cardinaux, ces archevêques, ces religieux, chassés, emprisonnés, spoliés, brutalisés, sans motifs, sans jugements et sans humanité ?.. »

A ce cri de douleur Baroche répondit par une lettre impertinente ; mais le diocèse de Nîmes sut venger son évêque et lui montrer d'une manière touchante combien il était fier d'avoir un pasteur toujours sur la brèche, toujours prêt à défendre l'Église et son Chef.

Une souscription est lancée : quatre mille cinq cents francs sont vite recueillis ; le Crucifix de l'Algarde est acheté. Le 27 mai, le Chapitre et le clergé se réunissent dans le grand salon de l'Évêché, pour remettre l'image du Christ à l'évêque, défenseur des droits du Christ.

1. Algarde, né à Bologne en 1593, est l'auteur du célèbre bas-relief qu'on admire à Saint-Pierre de Rome, et qui représente saint Léon arrêtant Attila.

2. Voir *Bulletin du Comité de l'Art chrétien* à Nîmes, année 1878, n° 3.

Le R. P. d'Alzon fut chargé d'adresser la parole au vaillant lutteur. Le porte-parole était bien choisi ; n'était-il pas un vaillant, lui aussi, et le chef d'une armée de vaillants ?

« Monseigneur, dit-il, trouvez bon qu'en vous présentant aujourd'hui ce crucifix, vos prêtres et vos diocésains vous disent ce que ce témoignage de leur respectueuse et filiale affection exprime pour eux. Ils pensent que si, plus que jamais, le Souverain Pontife doit élever le symbole de vie au-dessus des peuples malades, comme Moïse le serpent mystérieux au désert, plus que jamais aussi, les évêques ont la mission de tenir haut et élevé au-dessus de leur troupeau, ce signe par lequel seul, le monde, qui périclète, peut-être une seconde fois sauvé.

» Hélas ! dans les jours mauvais que l'on redoute, un évêque peut aussi s'attendre à se voir tous les jours cloué à la croix, soit par la persécution ouverte, soit par les mille tracasseries d'une haine prudemment hypocrite, et c'est pourquoi nous avons cru qu'il pourrait lui être bon d'avoir sans cesse l'image du divin Crucifié sous les yeux.

» Dans certaines heures d'angoisses et de tristesses, il doit avoir besoin de regarder la croix, pour que son cœur ne défaillisse pas...

» Vos diocésains, Monseigneur, désiraient vous montrer qu'ils comprennent votre âme en choisissant, pour vous l'offrir, un chef-d'œuvre de sculpture que l'Italie enverra désormais à la France... L'étranger qui viendra contempler dans ce palais le fameux *Crucifix de l'Algarde*, se rappellera combien les catholiques du diocèse de Nîmes aimaient leur illustre et vaillant évêque... »

Mgr Plantier tint un instant ses lèvres collées sur le pied du crucifix et l'arrosa de ses larmes. Puis d'une voix affaiblie par l'émotion, il dit : « C'est un cadeau vraiment royal qui m'est offert, comme autrefois à Clément XIV. Les rois qui me le présentent, ce sont mes prêtres bien-aimés, dépositaires de la plus auguste des majestés : *Regale sacerdotium*. Ce sont les fidèles de ce diocèse, de qui les Anges eux-mêmes se plaisaient à dire : Voilà un peuple de choix, une nation sainte, *gens sancta, populus acquisitionis*. J'ouvre mes bras, j'ouvre mon cœur pour recevoir ce magnifique témoignage de votre amour filial. J'y vois le gage du salut que le divin Rédempteur vient encore accorder à cette société, troublée et ingrate, qui le renie parce qu'elle ne le connaît pas. Ce rayon d'espérance, qui jaillit de cet ivoire, si merveilleusement sculpté, lui donne plus de prix à mes yeux que le génie de l'Algarde n'a su lui donner de splendeur. Oui, nous vaincrons encore par la croix ! *In hoc signo vinces* (!) ! »



## § V. — LE CRUCIFIX AU TRIBUNAL, SUR L'ÉCHAFAUD.

Le serment est un acte religieux par lequel celui qui jure prend Dieu à témoin de la fidélité de sa parole.

De tout temps, chez tous les peuples civilisés, le serment a été en honneur. Les Hébreux juraient par le temple, ou par le voile du temple, ou encore par Jérusalem, la ville sainte ; les Égyptiens et les Persans par la vie ou par la tête du roi.

Les Grecs et les Romains faisaient très grand cas du serment. « Il n'est point, dit

1. Voir *Vie de Mgr Plantier*, par l'Abbé Clastron, tome II, chapitre XIX, pages 222 et suiv.

Cicéron, de lien plus fort que le serment ; témoin la loi des douze Tables, témoin les saintes formules que nous suivons pour engager notre foi, témoin nos alliances où le serment nous oblige envers nos ennemis eux-mêmes, témoin les recherches des censures, sévères surtout en ce qui concerne la sincérité des serments. »

Cet acte religieux, dont le paganisme lui-même avait deviné la grandeur, devait être honoré par le christianisme : « Saint Paul, dit Bossuet, observe deux choses dans la religion du serment : l'une, qu'on jure par quelque chose de plus grand que soi, l'autre par quelque chose d'immuable. D'où l'apôtre conclut que le serment, fait parmi les hommes, est le dernier affermissement, la dernière et finale conclusion des affaires. »

Voici les termes de l'apôtre : *Omnis controversiæ eorum finis ad confirmationem est juramentum* (1).

Une des controverses les plus graves dans les affaires humaines, est assurément le jugement qui peut décider de la vie ou de la mort d'un homme.

Voilà pourquoi, dès les origines (2) jusqu'à nos jours, le serment a été introduit au Prétoire comme un des moyens les plus efficaces de démêler le vrai du faux et d'arriver à la connaissance exacte de la culpabilité des malheureux, cités devant la justice humaine.

D'après la vieille coutume française, les dépositions des témoins ne sont reçues en justice que sous la foi du serment. Au civil, les témoins doivent prêter serment de dire la vérité ; au criminel, ils doivent jurer de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité.

Le serment est prêté par les témoins, debout, la tête découverte, et la main droite dégainée, levée en face d'un crucifix. C'est encore en face du crucifix que les jurés doivent promettre devant Dieu et devant les hommes d'examiner, avec l'attention la plus scrupuleuse, les charges qui seront portées contre l'accusé, de ne trahir ni les intérêts du prévenu, ni les intérêts de la société qui l'accuse, de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection, de décider enfin suivant leur conscience et leur intime conviction, comme il convient à un homme probe et libre.

On comprend quelle gravité donnait au procès ce serment, prêté devant Dieu, en présence de ce Christ, qui, au jugement dernier, jugera les justes et reformera les sentences des juges de la terre (3) !

Aussi l'Église, aux âges de foi, recommandait-elle aux magistrats de ne point juger sans avoir prié devant le crucifix et dans un recueil de prières de ces temps heureux, je lis :

PRIÈRE QUE LES MAGISTRATS DOIVENT RÉCITER AVEC ATTENTION ET DÉVOTION  
DEVANT LE CRUCIFIX.

« Seigneur Jésus-Christ, que le Père éternel a établi juge des vivants et des morts, et qui par une particulière Providence, m'avez choisi pour juger votre peuple, je vous demande instamment la grâce de me maintenir dans l'équité et la justice, afin que je m'acquiesce bien de ma magistrature...

» O Juge souverain et très équitable, qui n'avez pas égard aux personnes, mais qui jugez tout selon l'équité, rendez-moi étranger dans mes jugements à toute acception de personnes ; inébranlable en présence des grands ; incorruptible en face des emplois,

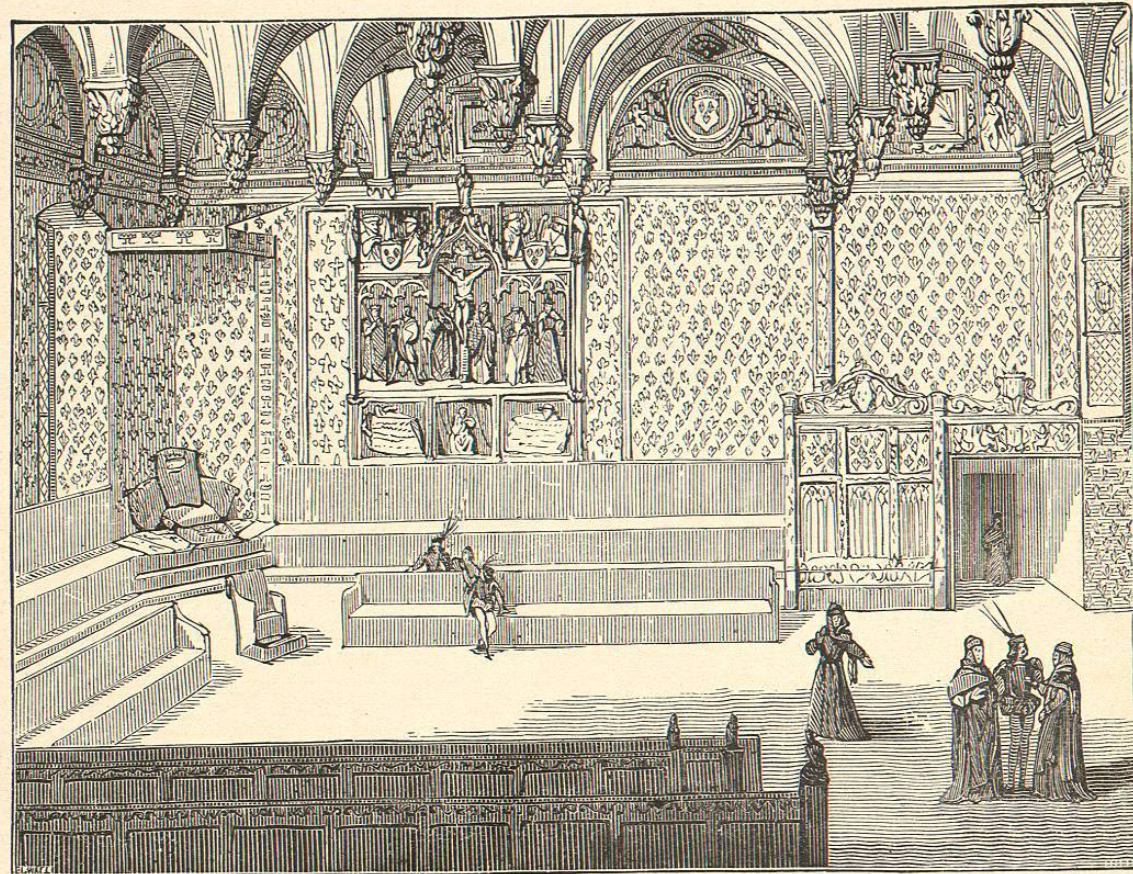
1. *Aux Hébreux*, vi, 16. — 2. *Exode*, xxii, 12.

3. Sur quelques crucifix anciens, destinés sans doute au Prétoire, le Christ au lieu de la couronne royale des premiers âges, au lieu de la couronne d'épines des temps plus récents, portait au front un bonnet de juge, insigne curieux, rappelant aux magistrats la judicature suprême du Christ, dont ils tiennent leur pouvoir.

des honneurs et des amis... Faites que je puisse, par ma justice, égaler Moïse; David par ma sagesse; Daniel par ma discrétion.

» O maître de la vertu qui, jugeant avec calme... donnez le temps de faire pénitence et de changer de conduite;... faites, par vos mérites infinis, qu'en jugeant, je pense à votre bonté, afin que, quand vous me jugerez, je puisse espérer en votre miséricorde, vous qui devez venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté pour juger l'univers dans l'équité et les peuples dans votre vérité. Amen (\*). »

Ce crucifix auquel les juges demandaient ce rare mélange de justice et de bonté, ce crucifix devant lequel témoins et jurés s'engageaient à dire la vérité et toute la vérité, était souvent, tableau ou sculpture, un véritable objet d'art, dû à la munificence des Souverains.



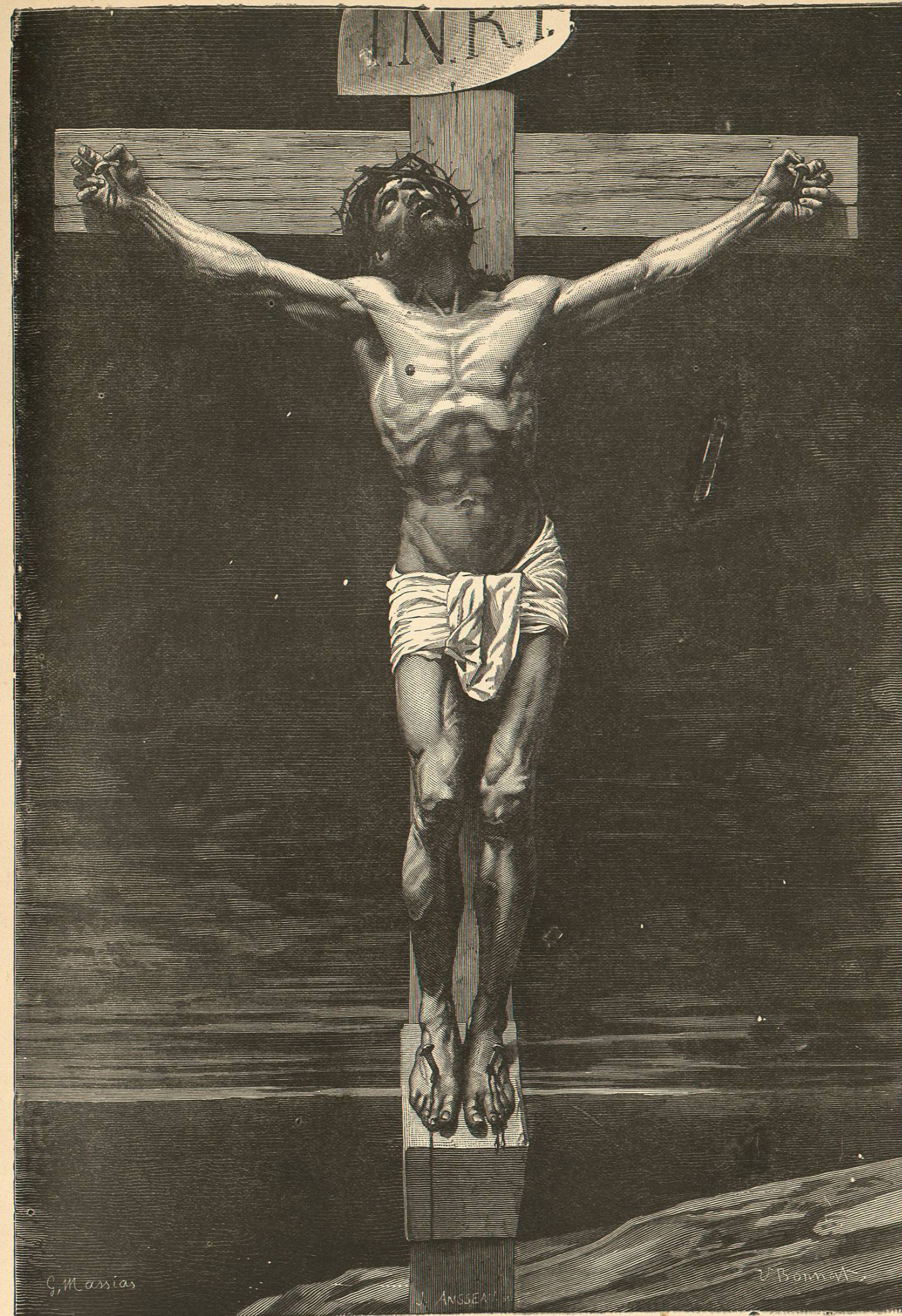
CHAMBRE DORÉE DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE DE PARIS.  
Le crucifix est à la place d'honneur.

Le palais de justice de Rennes renferma jusqu'à ces derniers temps de beaux christes, peints par Jouvenet.

On voyait au palais de justice de Paris, faite sur l'ordre de Louis XI, une belle toile du peintre flamand Memling : dans le fond du tableau la façade du Louvre; à l'avant-plan, sur la croix dressée, le Christ expirant; parmi les personnages témoins de la mort de l'Homme-Dieu, Charlemagne et saint Louis. A Paris encore le christ de Bonnat présidait aux délibérations de la cour d'assises...

Hélas! tout cela n'est plus qu'un beau souvenir. Le tableau de Bonnat a été arraché

\* 1. Nouet, I<sup>e</sup> Retraite, tome XXII<sup>e</sup>, page 415.



LE CHRIST DE BONNAT. — Jadis à la Salle de la Cour d'Assises, de Paris.  
Il en fut arraché sur l'ordre du ministre de la Justice. (Édit du Vendredi-Saint 1904.)